

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 4 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H15 en présence de :

**PRESENTS** : MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL (proc de B PERRUSSET), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de S GENEST), I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de JY PONTHER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER (proc de A CHARROUD), MC JOUVE, M CEYSSON, B SOUCHE (proc de A ROUSSET), F CHASSON, M TOURVIELHE (proc de B TEYSSIER) M TAUPENAS et O BOISSIN.

*Nombre de conseillers*

*En exercice : 52  
Présents : 39  
Procurations : 7  
Votants : 46  
Absents : 6*

Date de convocation : 29/ 10/ 2020

**Secrétaire de séance** : Alice BEL

**Absents** : JP LARDY, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT, M CHAZE et V VANDUYNLAGER

**En présence des suppléants non votants** :

**Objet** : Commission Intercommunale d'Accessibilité des personnes handicapées-désignations complémentaires.

L'article L2143-3 du CGCT prévoit la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées dans les EPCI de plus de 5 000 habitants, qui exercent en plus la compétence "transports" ou "aménagement du territoire".

Elle est présidée par le président de l'EPCI et, est composée notamment d'élus, de personnes handicapées, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Les missions de la commission intercommunale sont les mêmes que celles d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, à savoir :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Établir un rapport annuel présenté en conseil municipal
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Toutefois, les missions d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées sont limitées aux seules compétences institutionnelles de l'EPCI.

Les communes peuvent transférer une ou plusieurs missions de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées à la commission intercommunale grâce à une convention signée entre les communes et l'EPCI.

Concernant les élus, la commission est composée d'un représentant par commune, en plus du Président de la CCBA ou de son représentant.

A l'issue du conseil communautaire du 30/07/2020, il convient de compléter la composition de la commission de sorte à ce que chaque commune soit représentée.

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20201104-DEL04112020-10-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2020  
Date de réception préfecture : 10/11/2020

A l'issue des opérations de vote, Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de compléter ainsi la commission :

CCBA	TOURVIEILHE Max	Président
Commune	Titulaire	Suppléant
AILHON	BOCCARD Maurice	LARDY Jean-Paul
AIZAC	BAUER Rémy	MOULIN Lucette
AUBENAS	FAURE Cécile	BEL Alice
FONS	MAISONNEUVE Patrick	MOISAN Anne
GENESTELLE	DURAND Jean-François	DEVES Jean-François
JUVINAS	DAMS Thérèse	JOFFRE Laurent
LABASTIDE	DELAYGUE Alain	ISSARTEL Nadège
LABEGUDE	GROS Cyril	DUCHAMP Cécile
LACHAPELLE	SUCHET Colette	EVESQUE Danièle
LAVILLEDIEU	ARNAUD Michel	CROS Sylvie
LAVIOLLE	AYMARD Philippe	ROCHE AULAGNIER Lucette
LENTILLERES	GUSELLA Bertrand	DUPONT Pascal
MERCUER	DOMINIQUE Olivier	DOMERGUE Vincent
MEZILHAC	TEYSSIER Baptiste	FAURE Guy
ST ANDEOL	LAFFONT Juliette	
ST DIDIER	PARGOIRE Caroline	MACIEJEWSKI Noël
ST ETIENNE DE B	ANTONY George	
ST ETIENNE DE F	ROUX Philippe	MARTIN Marie-France
ST JOSEPH	SEBASTIEN Jacques	COSTE Jacques
ST JULIEN	ARNAUD Jean-Luc	BERNARD Dominique
ST MICHEL DE B	FEOUGIER Alain	GUILLOIN Julie
ST PRIVAT	WIOT Claude	CARITEY Benoit
ST SERNIN	DURAND Luc	OLLIVIERO Guillaume
UCEL	GANDON Christian	SOULLAVIE François
VALLEES A-A	JOUVE Marie-Cécile	AYMARD Michel
VALS LES BAINS	SOUCHE Brigitte	
VESSEAUX	CHABERT Michel	CAMOIN COSTE Isabelle
VINEZAC	REY Patrick	DEBARD Thierry

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 5 novembre 2020  
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20201104-DEL04112020-10-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2020  
Date de réception préfecture : 10/11/2020